

Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

Adresse : 8 Avenue Rockefeller
69373 Lyon Cedex 08

Courriel : secretariat-kep@univ-lyon1.fr

Lyon, le 10 janvier 2022

Admission en 1ère année de Masso-Kinésithérapie : Procédure de candidature – Article 25 : Rentrée de Septembre 2022

Rappel de la réglementation (Arrêté du 2 septembre 2015 : diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute.)

Art. 25. – I. Les candidats, répondant aux conditions énoncées ci-dessous, peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et avis du conseil pédagogique, et comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant **les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après** :

- Diplôme d'Etat d'infirmier
- Diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- Diplôme d'Etat de psychomotricien
- Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme de formation générale en sciences médicales
- Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
- Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en STAPS
- Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master

Les candidats admis au titre du présent article valident l'ensemble des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, à l'exception des unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une dispense.

Critères de sélection

L'admissibilité se fait sur dossier et **l'admission** sur entretien. **En raison de la crise sanitaire, cette procédure sera actualisée en fonction des consignes nationales.**

Jury de sélection

- Directeur de l'ISTR
- Directeur de l'IFMK – Lyon 1
- Représentant de l'équipe pédagogique
- Représentant des terrains de stage

P

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

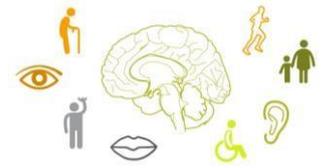
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Procédure de candidature

- **Inscription sur Lyon 1 - eCandidat :** <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

Ouverture des inscriptions sur eCandidat :

2 février jusqu'au 4 mars 2022 inclus

- **Pièces à fournir avec le dossier généré via la plateforme eCandidat :**
 - ✓ Curriculum vitae détaillé
 - ✓ Copies des titres et diplômes
 - ✓ Certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession. La qualification « médecin agréé » doit être spécifiée sur le certificat (region.ars.sante.fr).
 - ✓ Lettre de motivation et projet professionnel
 - ✓ Lettre(s) de recommandation – Facultative(s) en lien avec le champ d'expertise de la réadaptation.
- **Communication des résultats :**
 - **L'affichage anonymisé de la liste des candidats admis (4 candidats retenus) et des candidats sur liste complémentaire (4 candidats) sera mis en ligne le 13 avril 2022.**